



4 Juillet 2025



# Révision du PLU

## Document d'étude

### A8. Notice Annexes Sanitaires

## BRINDAS (69)



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	12 Juillet 2021
Projet arrêté par le conseil municipal le	<b>7 Juillet 2025</b>

**Rédaction :** Richard Benoit

**Cartographie :** Richard Benoit

**Photographie de couverture :** Mosaïque Environnement



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Labellisé



RSE Positive  
[labellucie.com](http://labellucie.com)



## SOMMAIRE

<b>1 – EAU POTABLE .....</b>	<b>1</b>
<b>2 – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES .....</b>	<b>5</b>
<b>3 – GESTION DES EAUX PLUVIALES .....</b>	<b>9</b>
<b>4 – LA GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>11</b>



## 1 – Eau potable

### **1.1. Gestion et compétences**

L'alimentation en eau potable de la commune de Brindas est gérée par le Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL). Celui-ci est compétent en matière de production de la ressource, de protection du point de prélèvement, ainsi qu'en matière de traitement, transfert, et stockage jusqu'à la distribution de l'eau potable.

### **1.2. Abonnés et réseaux**

Le territoire desservi par le SIDESOL compte 13 communes dont Brindas. Le service public d'eau potable dessert 60 485 habitants au 01/01/2024 (60 024 habitants en 2023, 59 338 habitants en 2022, 58 082 habitants en 2021). Le service public d'eau potable dessert 27 406 abonnés au 31/12/2023 (26 818 abonnés en 2022).

En particulier, la commune de Brindas compte 2 939 abonnés en 2023.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 40.46 abonnés/km au 31/12/2023 (39,73 abonnés/km au 31/12/2022). Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.21 à l'échelle du SIDESOL.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 677.30 kilomètres au 31/12/2023 à l'échelle du SIDESOL.

### **1.3. Origine de la ressource**

Le SIDESOL possède un site de production à Vourles comprenant 4 puits de captage prélevant dans la nappe alluviale du Garon. Des captages sont aussi exploités sur les communes de Courzieu, Vaugneray et Yzeron pour l'alimentation en eau potable du territoire.

La zone de captages de la nappe alluviale de la Vallée du Garon exploitée par le Syndicat des Eaux du Sud-Ouest-Lyonnais a fait l'objet le 15 avril 1999 d'un arrêté préfectoral N° 99-963 déclarant d'utilité publique les captages d'eau destinées à la consommation humaine sur les communes de Brignais et Vourles ainsi que leurs périmètres de protections et servitudes afférentes.

Le débit prélevé ne pourra excéder 900 m<sup>3</sup>/h ou 22.000 m<sup>3</sup>/jour.

Sur cette zone sont actuellement établis du nord au sud :

- Le puits de captage N°5 équipé d'un groupe électropompe de 80 m<sup>3</sup>/heure,
- Le puits de captage N°4 équipé de deux groupes électropompes de 80 m<sup>3</sup>/heure avec à proximité un forage équipé d'un groupe électropompe de 120 m<sup>3</sup>/heure,

- Le puits de captage N°3 équipé de deux groupes électropompes de 80 m<sup>3</sup>/heure,
- Le puits de captage N°2 équipé de deux groupes électropompes de 180 m<sup>3</sup>/heure avec à proximité un forage équipé d'un groupe électropompe de 100 m<sup>3</sup>/heure.

Soit au total une production potentielle d'environ 1000 m<sup>3</sup>/heure. Toutefois, l'exploitation de cette zone reste limitée par l'arrêté préfectoral à 900 m<sup>3</sup>/heure.

Le SIDESOL achète également de l'eau au Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de Rhône Sud, auquel il est adhérent (champ captant de Chasse-Ternay – nappe alluviale du Rhône). Le syndicat complète ses achats d'eaux auprès du SIE Monts du Lyonnais et Basse Vallée du Gier et du SMEP Saône Turdine.

Un apport d'eau du SIEMLY est utilisé au niveau de la commune de Thurins ainsi qu'une Interconnexion avec le SMEP Saône Turdine au niveau du réservoir du Raymond.

#### **1.4. Prélèvements et consommation**

Le service public d'eau potable prélève 3 053 449 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023. Les prélèvements sont en diminution ces dernières années.

Ressource et implantation	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
SOURCES VAUGNERAY		13 388	11 304	-15,57%
ZONE DE VOURLES	22 000m <sup>3</sup> /j	3 261 573	2 975 500	-8,77%
SOURCES COURZIEU		58 858	48 176	-18,15%
SOURCES YZERON		37 414	18 469	-50,64%
<b>Total</b>		<b>3 371 233</b>	<b>3 053 449</b>	<b>-9,43%</b>

Détail des prélèvements selon les sites de production (RPQS 2023 SIDESOL)

La consommation moyenne par abonné hors vente en gros (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109.94 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023 à l'échelle du syndicat. Elle est en diminution ces dernières années.

Cette moyenne est calculée avec le volume comptabilisé.

La consommation moyenne par abonné domestique (consommation moyenne annuelle domestique rapportée au nombre d'abonnés domestiques) est de 99.61 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023 à l'échelle du syndicat.

Les volumes consommés autorisés sont ainsi de 3 077 283 m<sup>3</sup> en 2023, soit -1,86 % par rapport à 2022.

Ainsi, entre les différents sites de production et les achats d'eau potable, le SIDESOL est alimenté à 76% par ses propres ressources dont la nappe du Garon puis par les achats d'eau principalement de Rhône Sud.

### **1.5. Performance du réseau**

À l'échelle du syndicat, en 2023, le rendement du réseau est de 79,06% contre 78% en 2022.

L'indice linéaire de pertes en réseau permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 3.83 m<sup>3</sup>/j/km (4.2 en 2022, 3.64 en 2021).

Le réseau, qui est de type intermédiaire (entre rural et urbain), est qualifié de satisfaisant selon la classification FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

### **1.6. Qualité**

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023</b>
Microbiologie	148	2	154	0
Paramètres physico-chimiques	165	5	273	6

Ainsi, le taux de conformité d'un point de vue microbiologique est de 100% en 2023 (98,6% en 2022). Pour les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité est de 97,8% en 2023 (97% en 2022).

### **1.8. Conclusion sur l'adéquation de la ressource par rapport aux besoins**

D'après le SCoT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais :

« Le développement démographique et économique entraînera nécessairement des nouveaux besoins en eau potable. À l'horizon du SCoT, les besoins en alimentation en eau potable s'accroiront en moyenne de 25 à 30

% sur l'ensemble du territoire (si l'on compte les besoins domestiques et non domestiques).

La consommation moyenne par abonnés se situe autour de 110 m<sup>3</sup> d'eau par an par abonné (à l'échelle du SCoT), soit environ 50m<sup>3</sup> par habitant par an, ce qui s'apparente à la moyenne nationale. La croissance estimée est de + 36 000 habitants supplémentaires à l'horizon du SCoT en 2045, soit un besoin complémentaire qui sera d'environ 1 800 000 m<sup>3</sup> par an. Par conséquent, la poursuite des efforts en matière d'économie d'eau, d'amélioration des réseaux et équipements, de mobilisation de ressources complémentaires est indispensable. Toutefois on sait qu'après plusieurs années de baisse, la réduction de la consommation d'eau tend à stagner.

L'amélioration des rendements reste un gisement à mobiliser puisque sur une partie des syndicats les pertes représentent encore de l'ordre de 20% des gisements.

Les besoins complémentaires vont se répartir sur différentes ressources.

Sur le périmètre desservi par le SIDESOL, ce Syndicat dessert environ 44 % de la population de l'Ouest Lyonnais. Il dépend à hauteur de 76 % de la nappe du Garon. Les volumes prélevés et importés représentent un total de 4 503 277 m<sup>3</sup> en 2021.

À périmètre égal desservit, il accueillera à l'horizon du SCoT environ 16 000 habitants supplémentaires, soit un besoin complémentaire de 800 000 m<sup>3</sup>/an (en moyenne 2 191m<sup>3</sup> jour).

À ce jour, l'accroissement des prélèvement dans la nappe du Garon n'est pas envisageable. Les besoins complémentaires devront donc se reporter sur les achats d'eau à Rhône Sud.

En 2021, les pertes étaient estimées à environ 20% soit 894 688 m<sup>3</sup>. Elles représentent ainsi une part du gisement possible pour répondre aux besoin à ressource égale. »

## 2 – Assainissement des eaux usées

### 2.1. Gestion et compétences

La compétence eaux usées appartient au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVV) situé sur la zone d'activité de Maison Blanche à Vaugneray. Le SIAHVV est compétent en matière de collecte, transport, dépollution des eaux usées, et contrôle de raccordement.

Le service est exploité en délégation de service public en affermage, confié à l'entreprise privée SUEZ Eau France, avec une date de début de contrat de 2020 et une date effective de fin de contrat en 2030.

### 2.2. Abonnés et réseaux

Le syndicat regroupe les communes de Brindas, Grézieu-La-Varenne, Pollionnay, Sainte-Consorce, Vaugneray et Yzeron.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 247 habitants au 31/12/2023 (23 450 au 31/12/2022). Le service public d'assainissement collectif dessert 9 855 abonnés au 31/12/2023 (9 531 au 31/12/2022), en constante augmentation depuis 2009. Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement est de 10 007.

En particulier, la commune de Brindas compte 2 686 abonnés en 2023 (2 649 en 2022), dont 2 499 abonnés domestiques et 187 abonnés non domestiques. Il s'agit de la seconde commune gérée par le SIAHVV ayant le plus d'abonnés.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 69,34 abonnés/km au 31/12/2023 (66,49 abonnés/km au 31/12/2022). Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,46 à l'échelle du SIAHVV.

Le taux de desserte du réseau est de 98,48% pour les 10 007 abonnés potentiels (98,39% en 2022).

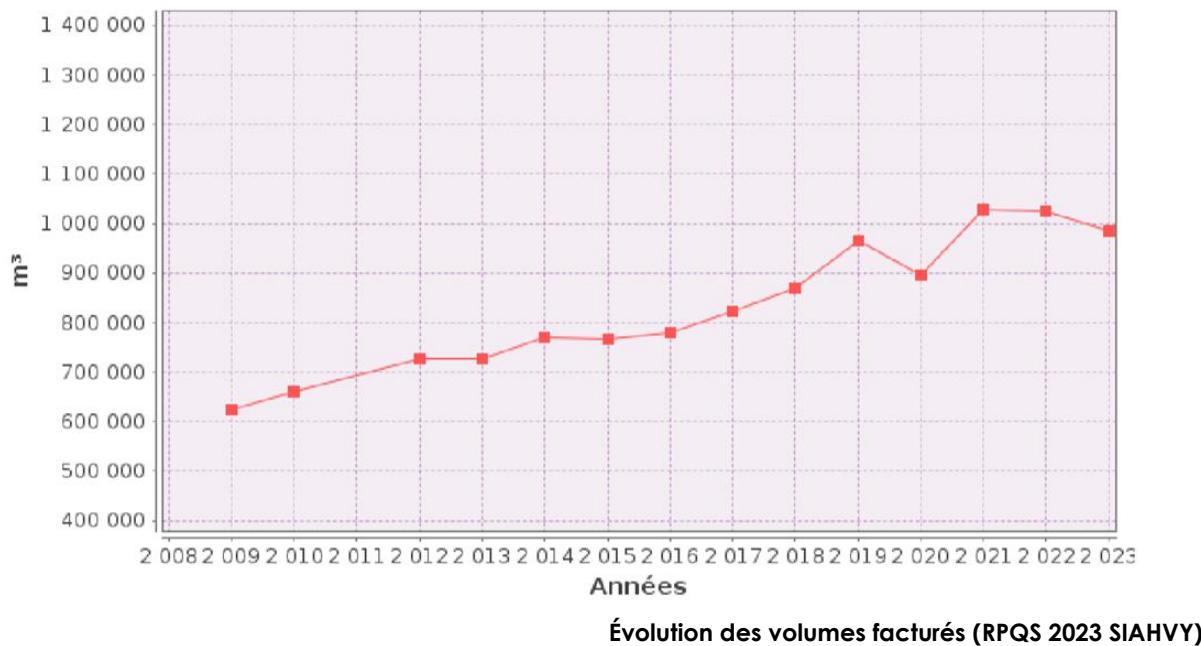
Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif représente un linéaire de 142,12 km (143,35 km au 31/12/2022). Il se répartit en deux réseaux distincts : le réseau unitaire hors branchements de 61,98 km et le réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, de 80,14 km.

La commune de Brindas est concernée par ces deux types de réseaux.

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. La commune de Brindas accueille l'un de ces quatre équipements. Le bassin d'orage cyclonique de Brindas permet un stockage éventuel allant jusqu'à 1 200 m<sup>3</sup> d'eau.

## 2.3. Volumes facturés

Les volumes facturés s'élèvent à 983 916 m<sup>3</sup> sur l'année 2023 à l'échelle du syndicat, soit -3,9% par rapport à 2022. En particulier pour la commune de Brindas, ces volumes facturés et exportés s'élèvent à 265 852 m<sup>3</sup> en 2023 (260 335 m<sup>3</sup> en 2022).



## 2.4. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 stations de traitement des eaux usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées :

- La Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux
- La Station d'épuration de Yzeron - hameau de Châteauvieux
- La Station d'épuration de Yzeron – La Brally

	STEP Vaugneray	STEP Yzeron - Châteauvieux	STEP Yzeron – La Brally
Filière de traitement	Filtres plantés	Filtres plantés	Filtres plantés
Capacité nominale	260 EH	110 EH	1 080 EH
Débit de référence journalier admissible	39 m <sup>3</sup> /j	16,5 m <sup>3</sup> /j	177 m <sup>3</sup> /j
Milieu récepteur du rejet	Rivière de l'Yzeron	Ruisseau de Saint-Laurent-de-Vaux	Adut
Conformité du rejet	Oui	Oui	Oui
Conformité équipement	Oui	Oui	Oui
Conformité performance	Oui	Oui	Oui
Charge maximale en entrée (portail de l'assainissement collectif) pour 2023	71 EH	14 EH	142 EH

Par ailleurs, le syndicat gère également la station de Lyon-Pierre Bénite à laquelle est raccordée Brindas.

La capacité nominale de cette STEP est de 950 000 EH.

En 2023, la charge maximale en entrée est de 601 318 EH.

Elle est conforme en termes de collecte, d'équipement et de performance.

Le milieu récepteur est le Rhône. D'après le SCoT du Syndicat de l'Ouest Lyonnais : « Pour les communes raccordées à Pierre Bénite, notamment Brindas, Grézieu-la-Varenne et Vaugneray qui sont des polarités de niveau 1 (et accueilleront la part la plus significative du développement), la hausse démographique de 1% ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'environnement, la station d'épuration présentant une capacité suffisante pour accueillir ces effluents. Ses performances sont conformes. »

## **2.5. L'assainissement non collectif**

Le SIAHVY est compétent en matière d'assainissement non collectif. Le service est exploité en régie via un prestataire de service. Il est également géré en régie directe par le SIAHVY pour les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

Le zonage d'assainissement non collectif a été révisé le 19 juin 2014 pour la commune de Brindas.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 3 042 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 25 356 en 2023.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 12 % au 31/12/2023. (12,34 % au 31/12/2022).



**Évolution de la conformité des dispositifs ANC (RPQS 2023 SIAHVY)**

Le taux de conformité des dispositifs autonomes à l'échelle du SIAHVY est de 88,80% en 2023.

### 3 – Gestion des eaux pluviales

La compétence appartient à la commune.

En cas de construction, les eaux pluviales doivent rejoindre le milieu naturel par infiltration dans le terrain. Elles peuvent être rejetées, après rétention, soit vers un fossé ou un réseau séparatif d'eaux pluviales lorsque ces derniers existent (collecteur recevant uniquement les eaux de pluie) et après autorisation de la mairie.

En parallèle à la dernière révision de son PLU, pour la modification n°2, la commune de Brindas a fait réaliser un zonage des eaux pluviales. L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes ou leurs établissements de coopération délimitent :

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement avec une distinction selon le type de zones ;
- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Les zones concernées sont données par le tableau suivant :

Désignation	Localisation	Justification
Zones de limitation de l'imperméabilisation des sols	Zone blanche inscrite au PPRNi : bassin versant de l'Yzeron	Ne pas aggraver le risque d'inondation en aval par une imperméabilisation excessive des sols, en accord avec le règlement du PPRNi
Zones assurant la collecte des EP	Le Bourg et sa périphérie (zones U et AU du PLU)	Les sols n'étant pas favorables à l'infiltration de manière générale, l'urbanisation nouvelle sera raccordée à un réseau public de collecte des EP après rétention en domaine privé
Zones assurant le stockage des EP	Toutes les zones AU du PLU, avec ouvrages de stockage à charge de l'aménageur pour compenser l'imperméabilisation des sols  Quatre ouvrages de stockage à charge de la commune en zone A et U du PLU (bassins 1 / 2 / 3 / 4) pour gérer les eaux de ruissellement à l'échelle d'un bassin versant	L'imperméabilisation nouvelle en domaine privé sera compensée par des ouvrages de rétention, en accord avec le règlement du PPRNi  Ces ouvrages permettront de réguler les apports d'eaux pluviales provenant du réseau existant
Zones assurant le traitement des EP	Zone AU des Andrès, à vocation artisanale et/ou industrielle	Les rejets d'eaux pluviales issus des activités sur cette zone sont susceptibles de dégrader la qualité du milieu récepteur. Les ouvrages de prétraitement seront définis par l'aménageur en fonction du couple risque d'apports de polluants / sensibilité du milieu récepteur

La commune de Brindas est concernée par le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du bassin versant du Garon (2014).

Sur le versant Garon, la collecte des eaux pluviales se fait essentiellement par des fossés et le long des talwegs. Dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, un état des lieux du fonctionnement hydrologique sur le versant Garon a été établi (visites de terrain et consultation de la

commune). Il n'est pas recensé d'insuffisance capacitaire, ni de désordres récurrents ou exceptionnels.

## 4 – La gestion des déchets

### 4.1. Gestion et compétences

La gestion des déchets sur la commune de Brindas est assurée par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL). Celle-ci exerce la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble des huit communes qui la compose. Cette compétence comprend la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables ainsi que l'exploitation de la déchèterie.

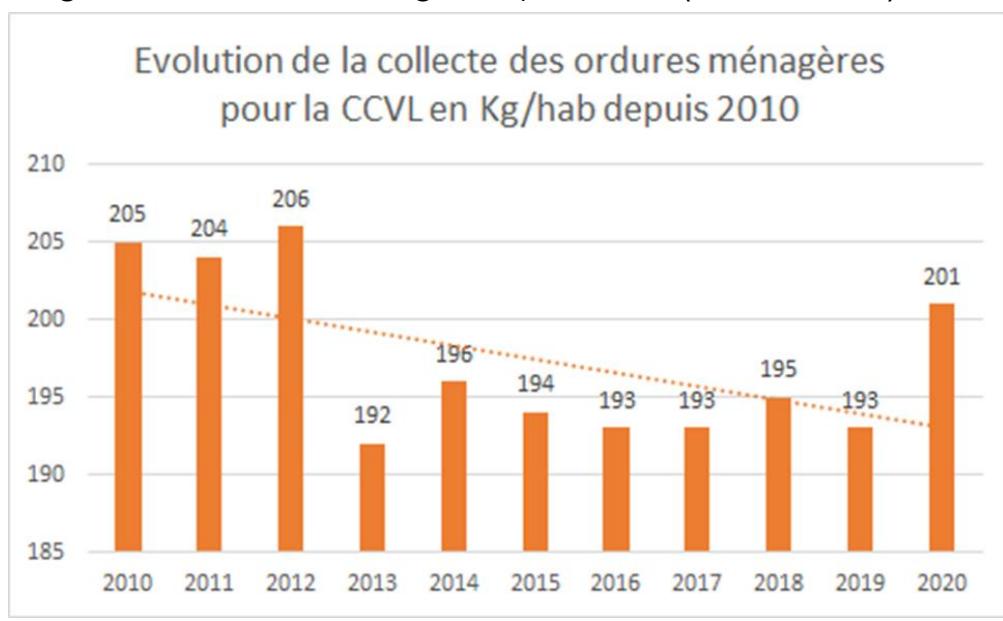
La gestion des déchets de la CCVL, qui a décidé de répartir les prestations relatives à la collecte et au traitement des déchets au sein de six marchés, est financée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (croît avec le nombre de personnes vivant au foyer).

La collecte des déchets se fait de deux manières, en porte à porte une fois par semaine pour la collecte des ordures ménagères et une semaine sur deux pour la collecte sélective, et en apport volontaire (deux points de collecte enterrés ou semi-enterrés et vidés une fois par semaine pour la commune de Brindas).

### 4.2. Collecte des ordures ménagère résiduelles (OMR)

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collecte lective (emballages légers, papiers, verre) et les déchets occasionnels (encombrants, végétaux, gravats, etc.). Les OMR et la collecte sélective se regroupent sous le terme d'ordures ménagères et assimilées (OMA).

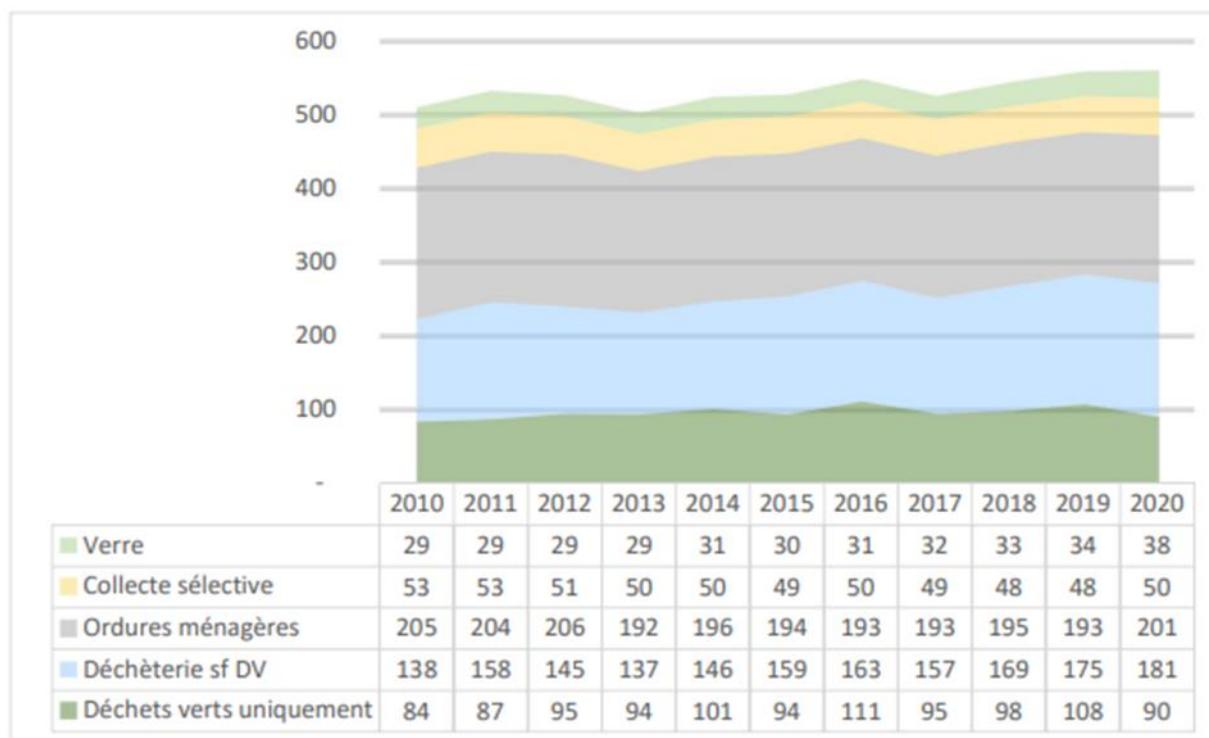
Sur la période 2010 – 2020 les quantités collectées à l'échelle de la CCVL sont globalement en baisses, malgré une stagnation depuis 2013 et une hausse pour 2020. Selon la dernière enquête du SINDRA sur les déchets en Auvergne Rhône Alpes (2019) la moyenne régionale se situe à 233 kg/hab pour 2018 (source Insee).



#### **4.3. Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables (CS)**

Pour le territoire de la CCVL, la collecte des déchets ménagers recyclables se fait en collecte sélective (verre, carton, papier, bouteilles plastiques, briques alimentaires...) et points d'apports volontaires (piles, textiles, ...). Le dépôt de déchets de type bois, mobilier, huiles, etc. se fait à la déchèterie.

La collecte des déchets recyclables pour la CCVL s'élève à 6615 tonnes pour l'année 2020, dont une part importante de gravats et de verre (respectivement 1680 t et 1128 t).



Évolution de la collecte des déchets de la CCVL, période 2010-2020 (kg/hab) (rapport annuel 2020)

#### **4.4. Exploitation des déchèteries**

Le territoire intercommunal accueille une déchèterie à Vaugneray (accessible par la D489) pour laquelle les habitants ont accès sur présentation d'une carte (avec une restriction pour les déchets ménagers spéciaux aux particuliers, dans la limite de 12 kg par mois par usager).

La CCVL a également mis en place, depuis 2009, une déchèterie mobile pour la récolte des déchets verts afin de limiter les déplacements des usagers et contenir l'affluence de la déchèterie. Cette initiative a également été motivé par le souhait d'agir en faveur d'une réduction du brûlage de ces déchets, qui pollue l'atmosphère. Pour l'année 2020, la déchèterie mobile a débuté au mois de mai et a permis la récolte de 143 tonnes de ces déchets verts.

#### **4.5. Valorisation des déchets**

Le taux de valorisation des déchets atteint 57,07 % (légère baisse par rapport à 2019 et son taux à 59,6%). Celui-ci est calculé sur la part que représentent le compostage, le recyclage et le réemploi dans le total des déchets collectés. Cette baisse pour l'année 2020 s'explique par la baisse du compostage, elle-même liée à un recul significatif des végétaux collectés en déchèterie (-18,27%).